



26.09.2006 - 10:35 Uhr

Prise de position du TCS concernant les décisions prises par la DTAP sur la base du concept d'intervention des cantons pour lutter contre les émissions de particules fines (PM10):

Berne (ots) -

Limitation à 80 km/h contre les particules fines: un placebo inefficace
Pour réduire les atteintes à l'environnement par les PM10, il faut assainir les véhicules et les installations

Le TCS rejette le projet d'imposer une limitation à 80 km/h sur les autoroutes en cas de forte pollution par les particules fines, car il s'agit d'une mesure placebo sans aucune efficacité. Les limitations de vitesse doivent servir à accroître la sécurité routière et/ou à améliorer la fluidité du trafic. En revanche, le TCS approuve l'intention des cantons d'apporter une contribution concrète à la réduction des émissions de particules en assainissant les installations provoquant ce type de pollution et en installant des filtres à particules sur les véhicules et les machines.

Le TCS mise sur la lutte contre les émissions de particules à la source. Il soutient donc l'assainissement, par les pouvoirs publics, des installations produisant des poussières fines comme cela a été décidé par la DTAP (la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement). Cette intervention permet de réduire les émissions de longue durée. Ainsi, les périodes à forte concentration en particules, notamment lors des situations d'inversion hivernales, seront plus rares.

Les normes sévères sur les gaz d'échappement constituent un moyen efficace de réduire les émissions à la source, en l'occurrence celles des moteurs à combustion. Pour les voitures de tourisme à moteur diesel, qui ont été tout particulièrement critiquées en raison de leurs émissions de poussières fines, cette intervention consiste à installer un filtre à particules de série. Détail réjouissant: sur les quelque 1800 modèles diesel actuellement proposés en Suisse, 1300 (état: septembre 2006), soit plus de 70%, possèdent déjà un filtre à particules. Cette proportion atteindra environ 90% d'ici la fin 2006.

On comprend mal pourquoi les cantons continuent d'insister sur des mesures temporaires comme la réduction de la vitesse maximale sur les autoroutes lors des situations d'inversion hivernales qui provoquent une augmentation de la teneur de l'air en particules. Même les spécialistes de l'Office fédéral de l'environnement estiment qu'une limite à 80 km/h sur les autoroutes est inefficace contre les poussières fines.

Les limitations de la vitesse sont un instrument qui doit servir à augmenter la sécurité routière et la fluidité du trafic.

Personne de contact: Edgar Schorderet, président central du TCS, 079 210 80 38

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100516546> abgerufen werden.